

Nocturne « black Friday » : tout pour la direction, rien pour les salariés !

La direction de Conforama organise une opération « black Friday » le 29 novembre 2024, destinée à attirer de nombreux clients et à augmenter le chiffre d'affaires.

Malgré nos appels à la raison, la direction de Conforama persiste à bafouer le droit et à supprimer nos acquis !!!

- > D'une part, le soi-disant « volontariat » est en fait une contrainte exercée sur les salariés.
- ➤ D'autre part, la direction veut, par une directive nationale, imposer une modulation illégale du temps de travail, dans le seul but de priver les salariés « volontaires » du paiement d'heures supplémentaires. Cela est totalement illégal puisqu'une telle modulation ne serait possible que dans un cadre temporel beaucoup plus large.

Nous avons déjà rappelé à la direction que les heures effectuées au-delà de l'horaire collectif ne peuvent qu'être des heures supplémentaires que le salarié a le droit de se faire rémunérer comme telles.

Devant l'attitude intransigeante de la direction, les salariés, soutenus par *FORCE OUVRIERE*, ne peuvent que manifester leur mécontentement en refusant de participer à cette nocturne qui ne leur rapportera rien.

Le 22 novembre 2024.